



# S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Juin 2022 N° 38



## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

12 & 19 JUIN 2022

LE PORT DU MASQUE N'EST PAS OBLIGATOIRE MAIS  
RECOMMANDÉ AINSI QUE L'UTILISATION D'UN STYLO  
PERSONNEL POUR LES ÉMARGEMENTS.

**N'OUBLIEZ PAS VOTRE CARTE D'IDENTITÉ  
AINSI QUE VOTRE CARTE D'ÉLECTEUR**

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
<b>Bac ordures ménagères</b>	<b>Mardi 07 juin 2022</b>	<b>Mardi 07 juin 2022</b>	<b>Mercredi 08 juin 2022</b>
	Lundi 13 juin	Lundi 13 juin	Mardi 14 juin
	Lundi 20 juin	Lundi 20 juin	Mardi 21 juin
	Lundi 27 juin	Lundi 27 juin	Mardi 28 juin
	<b>Lundi 04 juillet</b>	<b>Lundi 04 juillet</b>	<b>Mardi 05 juillet</b>
<b>Collecte sélective</b>	Jeudi 02 juin 2022	Jeudi 02 juin 2022	<b>Samedi 11 juin 2022</b>
	Jeudi 16 juin	Jeudi 16 juin	Vendredi 24 juin
	Jeudi 30 juin	Jeudi 30 juin	<b>Vendredi 08 juillet</b>

[www.oberbronn.fr](http://www.oberbronn.fr)



# DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

## DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE

La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, non transmissible et sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée le 25 mai 2022 en Allemagne tout près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

### 1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage) : [jpg@alsace.chambagri.fr](mailto:jpg@alsace.chambagri.fr) - 03 88 19 17 17

### 2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

### 3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale ⇒ Contactez votre vétérinaire au plus vite.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

# PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SÉANCE DU 12 MAI 2022

## INSTALLATION DE COLUMBARIUMS SUPPLÉMENTAIRES

Dans la mesure où il ne reste plus d'alvéole de disponible dans les colombariums déjà installés au cimetière communal, le conseil municipal décide l'installation de deux colombariums supplémentaires.

Coût de l'opération : 15 745,00 € HT (18 894 € TTC) selon devis établi par la Société GRANIMOND.

Ce devis ne comprend pas le coût de l'aménagement de la plateforme nécessaire à ces installations.

## RÉSEAU D'EAU POTABLE : MISE EN PLACE D'UN REGARD SUPPLÉMENTAIRE AU NIVEAU DE LA SOURCE SUPÉRIEURE

Suite au passage caméra effectué par la Société FAST dans le cadre de l'entretien de la source supérieure, un deuxième apport d'eau a été détecté.

Afin d'assurer son entretien, le conseil municipal décide la mise en place d'un regard de visite supplémentaire.

Coût de l'opération : 8 455,00 € HT (10 146 € TTC) selon devis établi par la Société SOTRAVEST.

## AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX : APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC ORANGE

Dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Croix, le conseil valide la convention à passer avec ORANGE au titre de la mise en souterrain de son réseau.

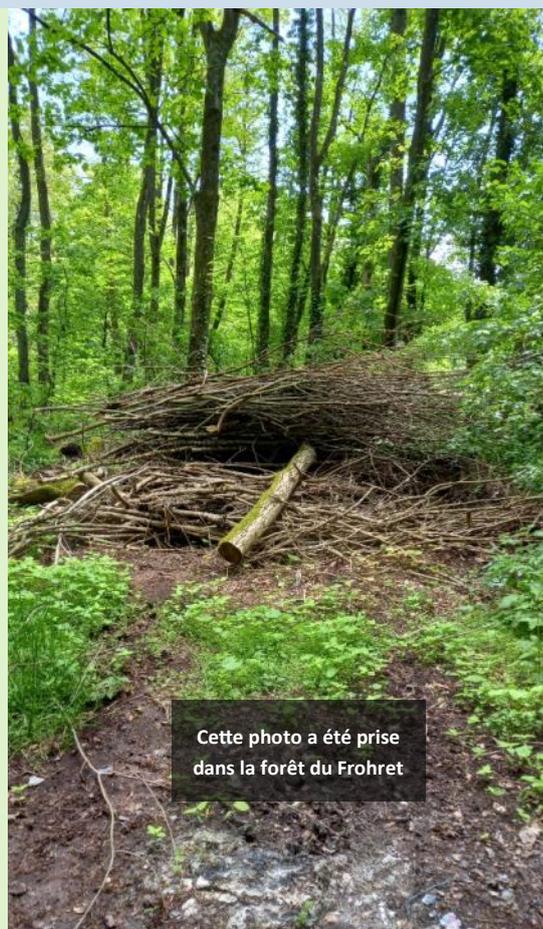
Ladite convention fixe les modalités juridiques et financières de cette opération.

## **LES DÉCHETS VERTS N'ONT PAS LEUR PLACE DANS LA NATURE...**

Les beaux jours arrivent, on taille, on tond, on débroussaille, mais après il faut se séparer de ces déchets verts ... ou pas, en compostant par exemple. Mais ce n'est pas toujours possible et les brûler est interdit.

Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans un milieu naturel comme la forêt, est aussi strictement interdit. Cela dégrade les sols forestiers et contribue à la prolifération des plantes invasives, nocives pour l'environnement... Tous les dépôts sauvages, y compris de déchets verts, sont passibles d'une amende.

**Ne faites pas preuve d'incivisme, apportez vos déchets  
verts en déchèterie !**



Cette photo a été prise  
dans la forêt du Frohret

## DIVAGATION DE CHIENS ET PRÉDATION

Un chevreuil a à nouveau été retrouvé à l'agonie après avoir subi une attaque de chiens en situation de divagation.

Nous rappelons que les chiens laissés libres et hors de contrôle de leur maître peuvent avoir des comportements de prédation. Il est interdit de les laisser courir librement sur ou en dehors des chemins en forêt ou dans les prairies. Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse et ce peu importe leur niveau de dressage.

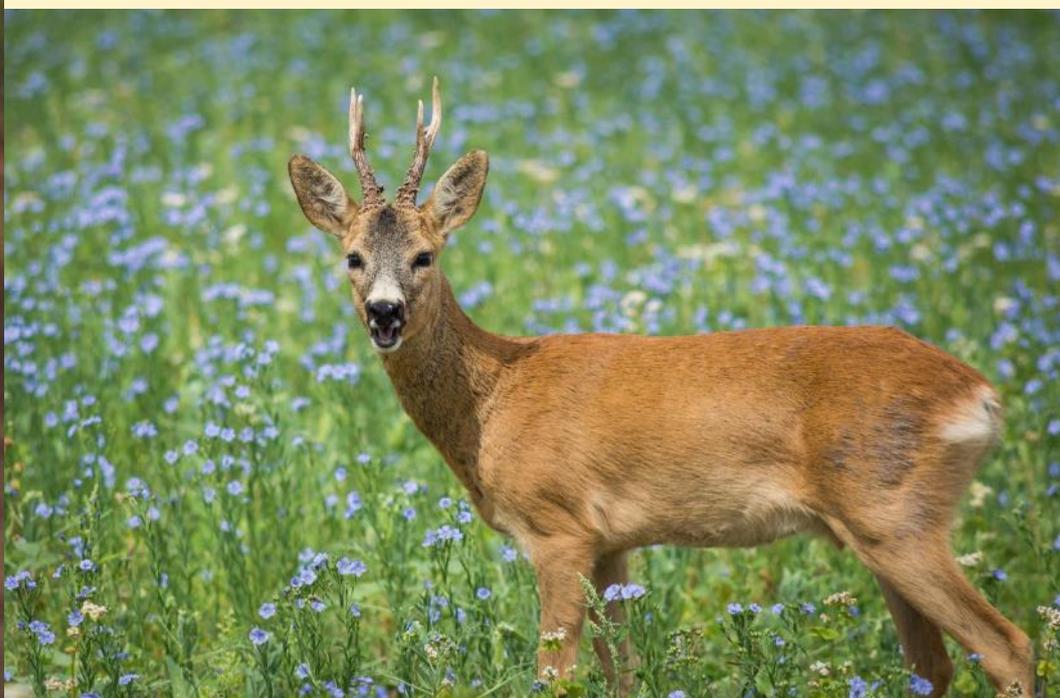
Selon l'article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) la divagation des chiens est une infraction passible d'amendes :

**750 € d'amende maxi** si vous laissez divaguer vos animaux en méconnaissance des arrêtés réglementant l'emploi et la divagation des chiens. Cela est puni de cette amende pour les contraventions de 4ème classe (art. R. 428-6 C. Env.).

**150 € d'amende maxi** si le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, le laisse divaguer. Cela est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe (art. R. 622-2 CP).

**450 € d'amende maxi** dans le cas où cette divagation conduirait à la mort ou à des blessures d'autres animaux domestiques provoquées par la divagation d'un animal dangereux. Cela est puni d'une contravention de 3ème classe (art. R. 653-1 CP).

**150 € d'amende maxi** si vous laissez divaguer un animal sur les routes. Cela est passible d'une contravention de 2ème classe. Au regard des articles R.412-44 à R. 412-50 du code de la route, tout animal doit avoir un conducteur.



## ETAT-CIVIL : MAI 2022

### Naissances :

14/05 Ruben fils de LAMBRECH Geoffray et LEHMANN Sarah  
domiciliés au 40, rue Principale

### Décès :

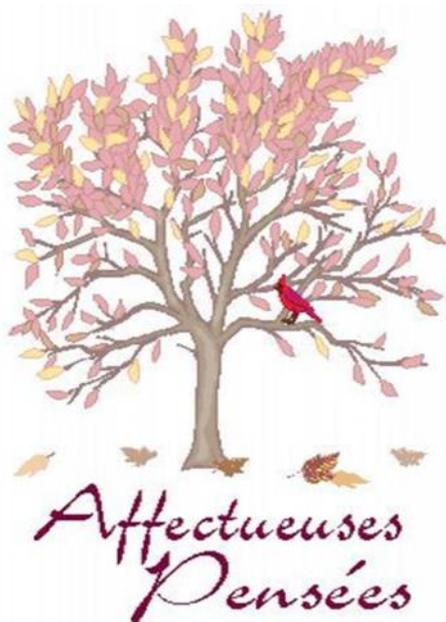
19/05 Monsieur Pierre HARTZ âgé de 92 ans  
domiciliée au 16, rue de Niederbronn



## LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE JUIN (80 ANS ET PLUS)

07/06	92 ans	Monsieur Albert ZEBST domicilié au 14, rue du Maire Dr Dietz
07/06	83 ans	Monsieur Lucien OBERLIN domicilié au 6, rue Principale
07/06	81 ans	Madame Marie-Antoinette STAMMLER domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, rue principale
11/06	93 ans	Madame Marie-Louise WOLFF domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie - 2, rue principale
11/06	80 ans	Monsieur DESCRETTES Jean-Pierre Domicilié au 24a, rue de Niederbronn
15/06	81 ans	Madame Elisabeth MAULER domiciliée au 27, rue Wester
17/06	81 ans	Madame Françoise HEISSERER domiciliée au 5, rue Wester
17/06	95 ans	Sœur Jeanne WENTZO domiciliée à l'EHPAD Notre Dame - 2, rue Principale
19/06	88 ans	Monsieur Albert LIPS domicilié au 17, rue de Niederbronn
23/06	84 ans	Madame Edeltraud SCHMITT domiciliée au 9, rue du Foyer
23/06	84 ans	Madame Jeanne WEISSENBACH domiciliée au 6, rue de la Wasenbourg

Les personnes ne souhaitant pas figurer dans la rubrique des grands anniversaires du bulletin municipal sont priées de le signaler à la mairie.



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la disparition de M. Hartz.

Nous tenons à lui rendre hommage.

M. Hartz, fidèle au poste, pendant de nombreuses années, a égayé notre « traditionnel marché de Noël de l'école maternelle » en accompagnant le Saint-Nicolas avec son âne Poupette. Il se prêtait très volontiers aux séances photos souvenirs dans la cour de l'école.

Un très grand nombre d'enfants et de familles d'Oberbronn se souviendront de lui grâce aux moments de joies partagés.

L'équipe pédagogique de l'école d'Oberbronn





# FÊTE DE LA MUSIQUE

MERCREDI 22 JUIN 2022

A 19H00



L'ENTENTE MUSICALE OBERBRONN-ZINSWILLER  
vous propose une animation musicale  
au parking du couvent à **Oberbronn**



Boissons et petite restauration sur place

Manifestation annulée en cas de mauvais temps

---

## SOIREE TARTES FLAMBÉES ET PIZZAS

SAMEDI 02 JUILLET 2022

A PARTIR DE 18H30

La soirée se déroulera au foyer de la musique à  
Oberbronn et sera animée par l'harmonie de  
Gumbrechtshoffen.

Les tartes flambées et les pizzas seront cuites au feu de  
bois (sur place ou à emporter)

Renseignements au 03 88 09 72 80 ou au 06 87 08 24 70 après 16h00



## PLANNING DES ATELIERS COUTURE MAI A JUILLET 2022

Condition pour toute participation : être membre de l'association ou le devenir le soir-même pour la somme de 2 €

Jour	Horaire	Thème	Conditions
Mercredi 18 mai	19h30 – 21h30	<b>Atelier intermédiaire</b> Coudre des sacs à vrac pour faire ses courses	Apporter sa machine, le nécessaire de couture, divers tissus + une rallonge. Vous pouvez ramener du cordon. Si vous n'en avez pas, participation de 2€
Samedi 4 juin	9h30 – 11h30	<b>Atelier super débutant</b> Notions de base pour utiliser une machine à coudre. Enfilage, petits réglages, aiguilles, point droit et point arrière. Fabrication d'une lingette lavable.	Matériel fourni, participation 3€ Vous pouvez venir même si vous n'avez pas de machine à coudre.
Mercredi 15 juin	19h30 – 21h30	<b>Atelier pour tous</b> Projet libre	Apporter sa machine et tout le nécessaire au projet + une rallonge
Samedi 2 juillet	9h30 – 11h30	<b>Atelier adulte ou ado</b> Coudre une trousse plate doublée. Apprendre à monter une fermeture éclair.	Fermeture éclair fournie, participation 1,50€ Apporter sa machine, le nécessaire de couture, 2 tissus assortis + une rallonge
Mercredi 13 juillet	14h – 16h	<b>Atelier parent/enfant</b> Fabrication d'un jeu du morpion de voyage	Tissu et fil fourni, participation 5€ Apporter sa machine, le nécessaire de couture + une rallonge

Pour s'inscrire ou avoir des infos, contactez Armelle au 06 88 58 68 17 ou par mail : [couture.eocp@gmail.com](mailto:couture.eocp@gmail.com)

Groupe Facebook : Ateliers Couture de l'EOCP

## PIG RÉNOV' HABITAT

### Permanences mensuelles

#### DATES DES PERMANENCES :

Les jeudis 19 mai, 2 juin, 16 juin, 7 juillet, 21 juillet, 1er septembre, 15 septembre, 6 octobre, 20 octobre, 3 novembre, 17 novembre, jeudi 1er décembre.



**Modification des permanences à compter de MAI 2022**



**1ER ET 3E JEUDI DU MOIS**



**DE 16 H À 17H**



Siège de la Communauté de communes  
5 Place du Bureau Central à Niederbronn-les-Bains

Permanences du bureau d'études URBAM Conseil

[sur rendez-vous au 03.67.10.35.12](tel:03.67.10.35.12)



# ATELIERS NUMÉRIQUES

## JUIN 2022

UNIQUEMENT SUR  
INSCRIPTION  
JUSQU'À 8 PERSONNES

ATELIER COLLECTIF  
GRATUIT

Pensez à emmener vos  
appareils lors des différents  
ateliers (si vous en possédez)



### DÉCOUVERTE D'UN ORDINATEUR

LE 14 JUIN DE 14H À 16H - Mairie de Offwiller

LE 28 JUIN DE 14H À 16H - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

### NAVIGUER SUR INTERNET ET DÉCOUVRIR LES SITES DE L'ADMINISTRATION

LE 16 JUIN DE 9H30 À 11H30 - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

LE 30 JUIN DE 9H30 À 11H30 - Mairie de Offwiller

### DÉCOUVERTE D'UN SMARTPHONE (partie 1)

LE 2 JUIN DE 9H30 À 11H30 - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

LE 9 JUIN DE 14H30 À 16H30 - Mairie de Rothbach

### DÉCOUVERTE D'UN SMARTPHONE (partie 2)

LE 14 JUIN DE 9H30 À 11H30 - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

LE 21 JUIN DE 9H30 À 11H30 - Mairie de Rothbach

### UTILISER SA BOÎTE MAIL

LE 7 JUIN DE 9H30 À 11H30 - Espace Grappelli à Mertzwiller

LE 23 JUIN DE 9H30 À 11H30 - Mairie de Offwiller

LE 30 JUIN DE 14H À 16H - Communauté de communes à Niederbronn-les-Bains

### CYBERSÉCURITÉ

LE 21 JUIN DE 14H30 À 16H30 - Mairie de Rothbach



Pour plus d'informations : [www.ccpaysniederbronn.fr](http://www.ccpaysniederbronn.fr)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CONSEILLER  
NUMÉRIQUE  
France  
services

**Contact :**

06 72 29 39 23

[nathan.becker@ccpaysniederbronn.fr](mailto:nathan.becker@ccpaysniederbronn.fr)

[www.oberbronn.fr](http://www.oberbronn.fr)



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal ,il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : [mairie.oberbronn@laregie.fr](mailto:mairie.oberbronn@laregie.fr)